



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Raphaël ANGEVIN
04 73 41 27 73

raphael.angevin@culture.gouv.fr

Références : PC00311223M0005-2

**Direction régionale
des affaires culturelles**

SAS NEOEN
22 Rue Bayard
75008 PARIS

Clermont-Ferrand, le

15 MARS 2024

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Réception d'un dossier d'aménagement
Références : ETROUSSAT (ALLIER), Varenne Pigeon, les Champs Barot
PC00311223M0005
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

La Direction départementale des Territoires m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 26 janvier 2024.

Je dispose d'un délai de 2 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,

Le conservateur régional adjoint de l'archéologie

François DUMOULIN